

Le 08/06/2026,

Madame, Monsieur,

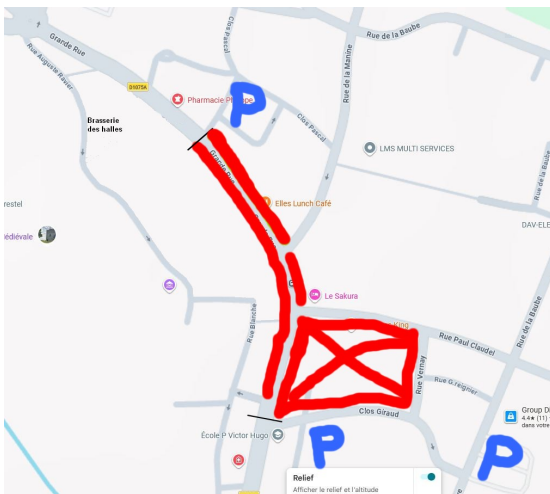
Les associations « Couleurs de la solidarité » et « Solifrat » vous informent que la prochaine manifestation Brocante aura lieu le :

Samedi 15 août 2026
Grande rue à Morestel.

Cette manifestation est ouverte aux professionnels et aux particuliers.

Le tarif est de **4€ le mètre linéaire**. Les véhicules motorisés ne pourront rester que sur certains emplacements.

En raison de l'ouverture de la Brasserie des Halles, la Brocante est décalée vers le bas de Morestel.



Nouveauté : nous utiliserons la place entièrement ombragée du marché du bas de la ville.

Une buvette et de la restauration seront proposées sur place.

Les organisateurs ne sont pas responsables des dégâts provoqués aux objets ainsi que des vols qui pourraient se produire dans l'enceinte de la manifestation.

Nous vous recommandons de vous inscrire à l'avance, vous aurez plus facilement l'emplacement que vous souhaitez.

L'ouverture au public se fera de 7h30 à 17h. L'entrée est gratuite.

Nous espérons que vous viendrez nombreux.

Cordialement,

Isabelle DIMIER et Alain MOIROUX, Présidents

Renseignements par mail à couleursdelasolidarite@gmail.com
ou au 06.84.19.16.50

Ce bulletin est à retourner accompagné :

- Du montant correspondant à l'emplacement réservé,
- De la photocopie de la carte d'identité pour les particuliers ou de la carte pro pour professionnels.

à l'adresse suivante :

COULEURS DE LA SOLIDARITE, chez Isabelle Dimier 193 rue de l'église 73500 Saint André

Les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Couleurs de la solidarité ». Ils seront encaissés le 16 août.

L'inscription à la manifestation entraîne l'acceptation du règlement intérieur pour tout exposant.

NOM Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Commune _____

Tél ____/____/____/____/____ Mail _____

| | | Qté | Prix |
|--|----------------------------|-----|------|
| <u>GRANDE RUE</u> Places de parking tracées au sol <i>Avec véhicule</i> | Emplacement de 5m à 20€ | | |
| | Emplacement de 7,50m à 30€ | | |
| | Emplacement de 10m à 40€ | | |
| <u>PLACE DU MARCHÉ</u> Places de parking tracées au sol <i>Sans véhicule</i> | Emplacement de 5m à 20€ | | |
| | Emplacement de 7,50m à 30€ | | |
| | Emplacement de 10m à 40€ | | |
| <u>EMPLACEMENT Trottoir</u> <i>Sans véhicule</i> | 4€ le mètre | | |
| TOTAL A PAYER | | | |
| <u>Les organisateurs se réservent le droit de placement.</u> | | | |



Attestation sur l'honneur
à remplir SEULEMENT par les PARTICULIERS

Vente au déballage du Samedi 15 août 2026
Organisée par les associations COULEURS DE LA SOLIDARITE et SOLIFRAT
Place des Halles et Grande rue à Morestel

Je soussigné(e) _____

N° pièce d'identité : _____

(carte nationale d'identité / permis de conduire / passeport / autre : _____)

Délivrée le ___/___/___ par _____

Participant non professionnel à la vente au déballage désignée ci-dessus,

Déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant (e),
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce),
- Ne pas avoir participé à 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile. (Article R321-9 du Code pénal),
- Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur envoyé par l'association Couleurs de la solidarité et m'engage à le respecter.

Fait à _____, le _____

Signature



REGLEMENT INTERIEUR BROCANTE/VIDE GRENIER

Article 1 :

La manifestation dénommée « Brocante/Vide grenier » organisée par les associations « Couleurs de la solidarité » et « Solifrat » se déroulera dans la Grande rue de Morestel le Samedi 15 août 2026 de 7h30 à 17h. (Ouverture à 6h pour les exposants)

Article 2 :

Le Vide grenier/Brocante est ouvert aux particuliers et aux professionnels ; **ne peuvent être vendus que des objets personnels et usagers (pas d'articles neufs, alimentaires ou de médicaments).**

Les inscriptions se feront par courrier postal.

L'inscription préalable est obligatoire et ne sera validée qu'une fois le paiement *et* les documents retournés à l'adresse postale suivante :

COULEURS DE LA SOLIDARITE, chez Isabelle Dimier 193 rue de l'église 73500 Saint André

Liste des pièces obligatoires à fournir pour valider l'inscription :

- La demande d'inscription **dûment remplie**
- Une photocopie de la carte d'identité (recto-verso) pour les particuliers
- Une photocopie de la carte professionnelle pour les pros
- **Le règlement intérieur signé**
- Le paiement correspondant à la réservation (par chèque libellé à l'ordre de Couleurs de la solidarité).

Un accusé de réception vous sera adressé par mail.

Article 3 :

Le mètre linéaire coûte 4€. **Les véhicules motorisés ne seront autorisés à rester que sur certains emplacements. Les organisateurs se réservent le droit du placement.**

Article 4 :

Le règlement des réservations pourra se faire **par chèque** libellé à l'ordre de Couleurs de la solidarité (ce chèque sera retiré le 16 août).

Article 5 :

Les réservations sont nominatives et chaque emplacement devra être occupé par un seul marchand.

Article 6 :

Les enfants mineurs exposants devront **en permanence** être en présence d'une personne majeure et resteront sous son entière responsabilité.

Article 7 :

L'absence de l'exposant (pour quelque raison que ce soit) ne donnera droit à aucun remboursement du droit de place.

Article 8 :

Les emplacements sont attribués par les placiers en fonction des réservations **par ordre d'inscription.**

Couleurs de la Solidarité

254 rue François Perrin 38510 Morestel

☎ 06 84 19 16 50 - Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com



Article 9 :

L'entrée du vide grenier est interdite avant 07h30. L'installation des stands devra se faire de 6h à 7h30. Passé ce délai, plus aucun véhicule ne sera autorisé à se déplacer dans la grande rue.

Aucun remballage ne sera autorisé avant 17h.

La Grande rue sera fermée à la circulation de 7h30 à 17h.

Article 10 :

Tous les emplacements devront être tenus dans un parfait état de propreté. Il est expressément interdit de jeter à même le sol des papiers, cartons ou quelque objet que ce soit.

Article 11 :

Les participants seront inscrits sur un registre rempli par les organisateurs. Ledit registre sera remis transmis à la Préfecture de l'Isère et une copie sera archivée par l'association organisatrice de cette manifestation.

Article 12 :

Chaque participant devra se soumettre aux éventuels contrôles des services de police ou de gendarmerie, des services fiscaux et de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et pouvoir justifier de son identité.

Article 13 :

La vente d'armes et couteaux de toutes catégories est interdite. La vente d'animaux est interdite. La vente de produits alimentaires, de boissons ou de médicament est interdite. **L'association organisatrice se réserve l'exclusivité de la vente de boissons et de la restauration.**

Article 14 :

Chaque exposant s'engage à respecter les consignes de sécurité qui lui seront données par les organisateurs, les autorités ou les services de secours.

Article 15 :

Les organisateurs se réservent le droit d'expulser tout exposant ne respectant pas ce règlement ou gênant le bon déroulement de la manifestation.

Article 16 :

Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration sur les stands (objets exposés, voitures, parapluies, structures...). Les participants reconnaissent être à jour de leur assurance responsabilité civile.

Article 17 :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler la manifestation en cas de force majeure et s'engagent à rembourser les participants.

Article 19 :

Pas de branchement électrique sur site.

Couleurs de la Solidarité

254 rue François Perrin 38510 Morestel

☎ 06 84 19 16 50 - Mail : couleursdelasolidarite@gmail.com